

La Ville de Pont-Rouge se distingue par son dynamisme, son effervescence et son regard vers l'avenir.

Municipalité en pleine croissance, elle est forte d'une population de près de 10 000 citoyens. La Ville de Pont-Rouge possède un grand territoire municipal que se partagent les secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel. Les défis d'aménagement du territoire sont nombreux et stimulants!

CONSEILLER EN URBANISME

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant de la directrice du service de l'urbanisme, le titulaire du poste aura à :

- Élaborer et concevoir des programmes d'intervention en urbanisme et des projets en aménagement selon les besoins des citoyens et les caractéristiques de la ville;
- Planifier, localiser et évaluer des projets d'infrastructures et d'équipements (axes de transport, équipements collectifs, parcs, espaces verts et bleus);
- Gérer des projets urbains et d'aménagement du territoire;
- Élaborer des outils d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme, plans et règlements d'urbanisme);
- Interpréter et analyser les résultats obtenus lors de recherches, enquêtes et études des aspects sociaux, économiques, culturels, politiques, physiques et techniques du programme ou du projet proposé et établir les besoins selon les données obtenues;
- Élaborer et concevoir des plans du projet, le soumettre à un débat public et à la concertation des différents intervenants (groupes de citoyens, association de gens d'affaires, organismes divers, etc.);
- Gérer le projet d'aménagement et toutes les ressources qui seront mises à sa disposition (humaines, financières et matérielles);
- Assurer le bon déroulement des travaux en respect avec les règles et les échéances;
- Faire un suivi et évaluer les interventions et proposer des ajustements, révisions et améliorations qui seront jugés nécessaires au développement du projet;
- Faire participer les citoyens et les promoteurs au développement durable et à l'embellissement de Pont-Rouge;
- Accompagner les projets de développement dans toutes les étapes de réalisation dans le respect de la réglementation et des lois.

APTITUDES NÉCESSAIRES

- Avoir de l'entregent et du leadership, être dynamique et orienté vers les résultats;
- Faire preuve d'écoute, de créativité, de diplomatie et de rigueur;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction;
- Personne organisée, autonome et débrouillarde;
- Personne engagée, solidaire, respectueuse, intègre et loyale;
- Bon jugement également nécessaire pour résoudre des problèmes d'aménagement;
- Sens des responsabilités pour gérer divers projets d'aménagement;
- Sens de l'organisation pour planifier les ressources et les travaux des projets;
- Facilité de travailler en équipe;
- Connaissances en informatique.

QUALIFICATIONS

- Baccalauréat en urbanisme ou dans un domaine connexe;
- Maîtrise en urbanisme ou en aménagement du territoire (un atout);
- Excellente connaissance de la législation en urbanisme au Québec, des méthodes, pratiques et nouvelles tendances en aménagement du territoire;
- Au moins cinq (5) années d'expérience pertinente à l'emploi;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (un atout);
- Permis de conduire classe 5 valide;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Très bonne connaissance de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint), Internet et le courrier électronique.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste permanent à temps complet (35 heures/semaine), régi par une politique de travail du personnel professionnel. La rémunération varie selon les compétences et l'expérience. De plus, la Ville offre une gamme d'avantages sociaux concurrentiels.

Ce poste est ouvert tant aux employés de la Ville de Pont-Rouge qu'aux personnes externes à l'organisation.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par courriel à l'attention de Mme Ariane Richard : ariane.richard@ville.pontrouge.qc.ca et ont **jusqu'à midi le vendredi** 18 septembre 2015. Les candidats devront inclure un exemplaire à jour de leur curriculum vitae et ajouter une lettre de présentation ou tout autre document pertinent en lien avec

l'offre d'emploi. Les candidats devront indiquer en objet de leur courriel la mention : Concours «conseiller en urbanisme».

Toute candidature incomplète ou reçue par courriel après l'heure et au jour fixés pour le délai de réception des candidatures sera refusée. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue. Nous vous remercions cependant de l'intérêt que vous portez à ce poste.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.